

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 avril 2019

Sur la convocation du Maire, les Conseillers Municipaux se sont réunis en Mairie le lundi 01 avril 2019 à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- Informations générales
- Vote du CA 2018
- Vote du compte de gestion
- Vote des subventions aux associations
- Vote du BP 2019
- Vote des taux d'imposition

Le premier avril deux mil dix-neuf à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Croutelle se sont réunis en Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : LEY Véronique, PÉAN Jean-François, MICHAUD Sonia, BEAUVILAIN Corinne, BOUDIÈS Thierry, BOURGÈS Stéphane, GONÇALVÈS Cédric, HOFFSTETER Natalia, HUBERT Fabrice, ROBIN Alain, ROUSSEAU Serge, TENAILLEAU Sandra.

Absents : HUELVAN Philippe, CLERCQ Olivier

Absent excusé : ROUSSEAU Arnaud a donné un pouvoir à PÉAN Jean-François

TENAILLEAU Sandra a été élue secrétaire.

Madame Véronique LEY, Adjointe au Maire, procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2019.

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

Informations générales :

- Une matinée verte (opération de ramassage des déchets) est prévue le dimanche 14 avril 2019 à 9h sur la commune de Croutelle.

DELIBERATION N° 2019/06

Objet : Vote du compte administratif 2018

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019/07

Objet : Vote du compte de gestion 2018

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019/08

Objet : Affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2018	+ 436 050.56
Dépenses 2018	- 428 396.94
Résultat de l'exercice 2018	+ 7 653.62

Résultat de l'exercice 2017 + 235 003.52 (reprendre le C/002 de l'année N-1)

Résultat de clôture + 242 657.14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2018 + 204 106.92
Dépenses 2018 - 239 053.85
Résultat de l'exercice 2018 - 34 946.93
Résultat de l'exercice 2017 + 223 565.78 (reprendre le C/001 de l'année N-1)

Résultat de clôture + 188 618.85

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Dépenses - 440 600.00
Recettes + 259 333.00

Solde - 181 267.00 à financer

EXCEDENT DE FINANCEMENT A COUVRIR OBLIGATOIREMENT

Excédent reporté C/001 + 188 618.85
Solde des restes à réaliser - 181 267.00

Excédent 7 351.85

AFFECTATION

Excédent d'investissement C/001 188 618.85 RI
Affectation/investissement C/1068
Excédent de fonctionnement C/002 242 657.14 RF

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019/09

Objet : Vote des subventions aux associations 2019

Toutes les subventions aux associations sont inscrites sur le budget communal y compris celles du CCAS. Après examen des demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2019
AFLM DE LA VIRADE DE L'ESPOIR	100
ADMR	450
AFM TELETON	50

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	50
ASSOCIATION SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	1200
ASSOCIATION SYMPHONIE (musique)	300
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	50
APE FONTAINE LE COMTE CROUTELLE	200
ALEPA (Activités et loisirs éducatifs pour personnes autistes)	50
BANQUE ALIMENTAIRE	150
CENTRE ANIMATION JEUNESSE	350
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE	280
CLUB RABELAIS CROUTELLE	230
COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE LIGUE NATIONALE CANCER	50
ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	300
FOYER SOCIO-EDUCATIF RENAUDOT	100
GIHP POITOU-CHARENTES HANDICAP	50
HOPITAL POUR LES ENFANTS	100
L'ENVOL	100
REFUGE SPA DE POITIERS	100
RESTAURANT DU CŒUR	150
SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CROUTELLE	350
UFGAC FONTAINE LE COMTE	150

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019/10

Objet : Vote du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 649 087.14 €

Recettes 649 087.14 €

Section d'investissement

Dépenses 523 583.82 €

Recettes 523 583.82 €

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019/11

Objet : Vote des taux d'imposition

Madame Véronique LEY, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition pour 2019.

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2009.

Le Conseil Municipal, ayant la volonté de maintenir une fiscalité maîtrisée sur la commune et compte tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019, décide de ne pas augmenter les taux et vote à l'unanimité les taux suivants :

✓ Taxe d'habitation	7.90 %
✓ Foncier bâti	12.20 %
✓ Foncier non bâti	37.98 %

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h00

Prochain conseil municipal le 29/04/2019 à 20h.